



Liste des Adhérents

Liste alphabétique au 31/03/2008

MEMBRES ACTIFS :

Professionnels du tourisme

ADT Haut Rhin • Afest • Aflyht • ANVM • CDT des Alpes de Haute Provence • CDT du Gard • CDT de l'Hérault • CDT Loire Atlantique • Centre des monuments nationaux • Clévances • CNLTA • Comité du Tourisme de la Réunion • Conseil Général des Hautes Alpes • Conseil régional de Basse Normandie • Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur • Coordination Handicap Normandie • CRDT Auvergne • CRT Ile-de-France • CRT Provence Alpes Côte d'Azur • CRT Rhône-Alpes • CRT Riviera • Fédération Nationale des Gîtes de France • FFTST • FNCDT • FNCRT • FNHPA • Fnotsi • FRPAT Bretagne • Skäl International de Paris • Snav • SNELAC • Synhorcat • UMIH • Unat

Associations de personnes handicapées

Apam • APF • AVH • Bucodes • Ccas • Cap Horizon • Cémaforre • CNPSAA • FFAAIR • FF Handisport • GIHP Aquitaine • GIHP National • GIHP Nord-Pas de Calais • GMC • IJA Les Charmettes • Synergihp • Synergihp Bretagne • Unapei • UNISDA • Voir Ensemble

PRESTATAIRES :

Accèsmétrie • Anae • Camping de Maubuisson • Cap Horizon • Cémaforre • COTPEG • Domaine Nature • DR Consultant • François Tourisme Consultants • Frédéric Dumez Consultant • Handi Loisirs • Nouvelles Evasions • O'Hara • Proximité vocale

ORGANISMES DE FORMATION :

Actif • Céprière Formation • EPH • Infa • Objectifs Animation Formation

PERSONNE QUALIFIÉE :

Alain-Michel Courmontagne

MEMBRES D'HONNEUR :

Annie Bertholet • Edith Madet • Denis Mangado

PARTENAIRES :

AFNOR • ANCV • BITS • CCI de Nice • CCI de Marseille • Comité du Tourisme de La Réunion • Conseil National du Tourisme • Keroul • Maison de la France • Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi • Ministère de la Culture et de la Communication • Odit France • Pavillon Bleu



Le label «Tourisme & Handicap» a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps et de développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste, sans oublier que ces actions aident la clientèle familiale ainsi que les seniors.

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du tourisme et prestataires de services souhaitant recevoir la clientèle en situation de handicap. Ils doivent s'adresser à l'instance régionale «Tourisme et Handicap» pour effectuer une demande de label. Après visite des évaluateurs et instruction du dossier, le label peut être accordé pour un, deux, trois ou quatre handicaps, pour une durée de 5 ans.

L'association Tourisme & Handicaps assure l'unité nationale du dispositif et propose la location d'une plaque d'information.

A 31 mars 2008,
près de 2700 sites touristiques
ont été labellisés.

Informations complémentaires sur
www.tourisme-handicaps.org

Et retrouvez tous les sites labellisés
sur www.franceguide.com



Association Tourisme & Handicaps
43, rue Marx Dormoy - 75018 Paris
Tel. : 01 44 11 10 41 - Télécopie : 01 45 55 99 60
Site : www.tourisme-handicaps.org
E-Mail : tourisme.handicaps@club-internet.fr

Tourisme & Handicaps



Pour une meilleure
accessibilité
des sites touristiques

www.tourisme-handicaps.org



Les missions de l'association

L'association «Tourisme & Handicaps» œuvre pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap.

Ses principales missions :

- Sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accès aux vacances et aux loisirs de ces clientèles par tout moyen, notamment : enquêtes, études, formations, expertises, expositions, colloques, publications...
- Mettre en œuvre et gérer des dispositifs permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

Ses membres :

L'association est composée de professionnels du tourisme et d'associations représentant les personnes en situation de handicap.

Les adhérents sont des personnes morales de droit public ou privé dont les objectifs correspondent à ceux poursuivis par l'association, et des personnes physiques qualifiées dans le cadre des objectifs de l'association.

L'association «Tourisme & Handicaps» est soutenue dans son action par :

- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

Ses travaux

• Publications

L'association a participé à l'élaboration de deux ouvrages :

- *Tourisme & Handicap : Réussir l'accueil pour la mise en accessibilité des prestations touristiques (édition ODIT France - 2005)*
- *Accord - Label Tourisme & Handicap ; Exigences (édition AFNOR ACX 35-501 - 2006)*



D'autre part, l'association publie un bulletin d'information sur ses actions et des informations pratiques sur l'accessibilité à destination des professionnels du tourisme. Elle édite également un supplément semestriel sur les sites labellisés.

• Label Tourisme & Handicap

La mise en place du label Tourisme & Handicap, en mai 2001, a ouvert la voie à une information fiable pour les personnes handicapées.

En effet, le label Tourisme & Handicap est attribué aux équipements de loisirs et de vacances volontaires pour une démarche d'accueil des personnes en situation de handicap.

Le label Tourisme & Handicap est l'une des actions prioritaires du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

• Formation

- La formation à l'accueil des touristes à besoins spécifiques est intégrée dans les programmes des BTS du Tourisme :
- VPT : *Ventes et Productions Touristiques*
AGTL : *Animation et Gestion Touristiques Locales*
- Formation des évaluateurs pour l'attribution du label «Tourisme & Handicap».
 - Actions de sensibilisation dans les formations en lien avec les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

• Développement de l'information au sein de l'Europe

Adhérente au BITS (Bureau International du Tourisme Social), l'association coordonne des rencontres européennes, voire mondiales, afin de permettre des échanges entre les organismes qui œuvrent sur la thématique Tourisme et Handicaps.



Un enjeu pour l'industrie touristique

L'accès aux équipements et aux activités touristiques des personnes présentant une gêne, ou un handicap, représente à la fois un enjeu social et économique.

Une enquête réalisée pour le compte de l'Agence française d'ingénierie touristique en 2001 a estimé que le nombre de personnes souffrant de déficiences (motrices, sensorielles, intellectuelles...) au sens large, dans la vie quotidienne atteint près de 40% de la population (22 millions, en y incluant les personnes âgées), les personnes momentanément immobilisées et les personnes souffrant de déficiences cardiaques, rénales, respiratoires...

La tranche d'âge la plus touchée par le phénomène est celle des personnes de 60 ans et plus (74%) suivie par les 20-59 ans (26%).

Les déficiences motrices sont dominantes, mais la proportion des personnes ayant des difficultés à se déplacer reste limitée à 25%, le recours à des transports adaptés étant lui-même limité à moins de 3% des personnes.

Les pratiques de départ en vacances, les activités culturelles ou sportives sont comparables à celles des valides.

Elles dépendent de l'âge et des revenus : 20% des personnes souhaiteraient partir plus souvent, ce qui présente un marché potentiel à exploiter.